Facture FA2611-01011

Date facturation : 06/11/2026
Date échéance : 05/01/2027
Code client : CL2311-0107
Code comptable client : 411LILLEAUTOMAT
Réf. commande : CO2611-00907 / 05/11/2026
Réf. expédition : BL2611-00992 / 09/11/2026

Émetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

LILLE AUTOMATIC DIST DALLMAYR
PARC ACTIVITE DU CHAT
60 rue marie curie
59118 WAMBRECHIES

Numéro TVA: FR79472501055

Expédition à

LILLE AUTOMATIC DIST DALLMAYR
PARC ACTIVITE DU CHAT
60 rue marie curie
59118 WAMBRECHIES

Numéro TVA: FR79472501055

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3045 - POTAGE POULET PATES X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21041000)	5,5%	74,29	10	20%	594,32
3060 - PREPARATION BOISSON GOUT THE PECHE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21012098)	5,5%	62,45	10	20%	499,60
3046 - VELOUTE DE CURRY AUX CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21041000)	5,5%	72,15	3	20%	173,16

Conditions de règlement: Règlement à 60 jours

Total net avant remise	1 583,85
Remise totale	316,77
Total HT	1 267,08
Total TVA 5,5%	69,69
Total TTC	1 336,77

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Crédit agricole

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
18306	00010	36134613496	36

Adresse: CAE ROUEN (83210)
Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN
Code IBAN: FR76 1830 6000 1036 1346 1349 636
Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP883

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, la restitution des marchandises et aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payé. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spéficique sur la facture.
Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf